

RECUEIL DES TEXTES
LÉGISLATIFS ET
RÉGLEMENTAIRES
RELATIFS AUX MARCHÉS
PUBLICS

1^{ÈRE} PARTIE

2016

PREAMBULE

Ce travail documentaire a pour objet d'instituer une base de données numérique relative au système des marchés publics du Royaume du Maroc. Il a pour objectif d'assurer aux chercheurs et professionnels un accès à l'information en toute célérité. Il s'agit aussi d'analyser la réglementation de ce système et procéder à une quasi-codification de ses éléments suivant une conception chronologie et thématique assez élaborée.

Pour ce faire, la méthodologie poursuivie est basée sur sept axes fondamentaux se présentant comme suit :

1. Référencement officiel : tous les textes sont extraits à partir du Bulletin Officiel considéré comme pièce de référence en matière d'édition juridique au Royaume.

2. Approche globale : l'ensemble des normes régissant les marchés publics sont ciblés qu'il s'agit des lois, décrets, décisions du Président du Gouvernement, arrêtés des Ministres des Finances, de l'Intérieurs et de l'Equipement.

3. Actualisation: sélection de la réglementation en vigueur sans prendre en considération les textes abrogés ou à l'étape de projet.

4. Classement chronologique : le présent travail est conçu suivant un classement pratique fondé sur la date de promulgation au Bulletin Officiel dont la plus ancienne remonte à 1979 et la nouvelle à 2016

5. Ouverture : en plus de l'approche documentaire ciblant uniquement la réglementation propres aux marchés publics, sont aussi traités les textes généraux en rapport avec le domaine.

6. Efficacité : le traitement des textes ne s'est pas contenté d'un travail uniquement de recensement mais aussi d'analyse de la réglementation à travers la production des fiches et tableaux concernant aussi bien les mots-clés et que l'énoncé.

7. Exclusivité : seuls les textes concernant le sujet objet du présent travail sont retenus à l'exception de ceux relatifs aux délégations en matière de gestion des marchés publics, reconnus par leurs évolutions et instabilités à cause du dynamisme des fonctions supérieures. L'exception concerne aussi les règlements propres aux Etablissements Publics car ils sont soumis au droit commun.

Certes, cette manière de concevoir ce nouveau livrable offrira la possibilité aux chercheurs et aux lecteurs d'y accéder avec aisance, de l'utiliser en toute souplesse et d'atteindre rapidement la cible recherchée.

Nous avons adopté l'ordre des textes comme suit:

- La constitution notamment les articles 35 et 36;
- les textes généraux relatifs aux marchés publics;
- Les textes concernant la gestion déléguée et le partenariat public-privé;
- Les textes liées aux finances publiques et contrôle financier;
- Divers textes particuliers se rapportant aux marchés publics.

sommaire

Préambule.....	1
La Constitution notamment : les Articles 35 et 36.....	3
les textes généraux relatifs aux marchés publics.....	6
- Décret n° 2-14-867 du 7 hijja 1436 (21 septembre 2015) relatif à la Commission nationale de la commande publique.....	7
- Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.....	25
- Décret n° 2.13.656 du 11 chaoual 1434 (19 août 2013) modifiant le décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.....	196
- Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1871.13 du 4 chaabane 1434 (13 juin 2013) fixant la rémunération relative à la remise des plans et documents techniques prévue par les articles 19 et 99 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.....	198
- Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1872-13 du 4 chaabane 1434 (13 juin 2013) relatif à la publication des documents dans le portail des marchés publics.....	203
- Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 3011-13 du 24 hijja 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du décret relatif n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.....	207
- Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1874-13 du 9 moharrem 1435 (13 novembre 2013) pris en application de l'article 160 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1431 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.....	210
- Arrêté du ministre de l'intérieur n° 3573.13 du 6 safar 1435 (10 décembre 2013) fixant les cahiers des clauses administratives générales applicables aux marchés des régions, des préfectures, des provinces et des communes.....	324
- Arrêté du ministre de l'intérieur n° 3574 -13 du 6 safar 1435 (10 décembre 2013) fixant les cahiers des prescriptions communes applicables aux marchés des régions, des préfectures, des provinces et des communes.....	326
- Arrêté du ministre de l'intérieur n° 3575-13 du 6 safar 1435 (10 décembre 2013) fixant les modalités de la composition des commissions d'appel d'offres ouvert, d'appel d'offres restreint ou avec présélection, ainsi que celle du jury de concours des régions, des préfectures, des provinces et des communes.....	328

- Arrêté du ministre de l'intérieur n° 3576-13 du 6 safar 1435 (10 décembre 2013) fixant le nombre et la qualité des membres du comité du suivi des marchés des régions, des préfectures, des provinces et des communes ainsi que son organisation et les modalités de son fonctionnement.....**330**
- Arrêté du ministre de l'intérieur n° 3610-13 du 8 safar 1435 (12 décembre 2013) fixant les autorités habilitées à approuver les marchés des régions, des préfectures, des provinces et des communes.....**333**
- Arrêté du ministre de l'intérieur n° 3611-13 du 8 safar 1435 (12 décembre 2013) fixant la liste des prestations pouvant faire l'objet de marchés négociés.....**335**